

y a lieu de poursuivre l'examen du projet de loi.

M. HOEY: Monsieur le président, je ne faisais pas partie du comité des banques, et je n'ai pas assisté à ses séances assez régulièrement pour prétendre rien affirmer au sujet de la discussion dans laquelle nous nous trouvons engagés. Toutefois, j'ai en l'idée que la revision de la loi des banques a été étudiée cette année autant, sinon plus, que les revisions antérieures. Les membres du comité des banques se sont réunis régulièrement; ils ont travaillé ferme et je suis d'avis que la Chambre doit leur être reconnaissante de ce qui a déjà été accompli.

Pourtant, il me semble que la demande que renferme l'amendement est légitime. Elle est appuyée par plusieurs organisations influentes dans tout le pays; de vingt à trente correspondants me l'ont adressée à moi-même de différentes parties du Dominion. Si, voulant répondre à la question posée par le député d'Halifax (M. Maclean), nous perçons la surface, nous nous apercevons que cette demande est fondée tout d'abord sur l'idée, dont se pénétre de plus en plus la population canadienne que notre système électoral—c'est-à-dire la manière dont les élections ont lieu—ne permet pas au public d'avoir au Parlement assez de spécialistes pour trancher une question aussi technique, aussi compliquée, aussi abstraite et dont les résultats peuvent avoir une aussi grande portée que la revision de la loi des banques.

Non seulement ce public manque de confiance en l'habileté des représentants qu'il a élus mais on lui rappelle souvent le peu de temps à notre disposition pour entreprendre et mener à bonne fin cette tâche herculéenne. Le député d'Halifax me fait penser qu'à cette occasion on a fait comparaître, devant le comité, des spécialistes, des hommes qui faisaient autorité en matière d'opérations de banque et qui rendirent un témoignage qui fut publié verbatim. Je veux être franc envers moi-même et envers la députation. Combien de membres du comité des banques ont lu cette preuve? Combien d'entre ceux qui l'ont lue l'ont comprise parfaitement? En dernière analyse, ceux qui vont être responsables de l'adoption de ce projet de loi, ce sont non pas les membres du comité des banques, mais les membres de cette Chambre. Combien de membres de cette Chambre ont lu cette preuve d'un bout à l'autre? Combien d'entre ceux qui l'ont lue l'ont comprise parfaitement? Combien pourraient lire ici ou à une assemblée publique, durant une heure, la preuve qui a été faite, et réussir à la faire comprendre? Le premier ministre a-t-il lu cette preuve? Le ministre des Finances (l'hon-

M. Fielding) l'a lue sans doute. Dans ce cas, ne serait-il pas raisonnable de le prier d'en soumettre à la Chambre un bref résumé pour établir que, d'après les connaissances qui nous résultent de cette preuve, la présente mesure est la meilleure qu'il puisse y avoir lieu, d'adopter d'ici à dix ans? Je le répète, si nous allons au-dessous de la surface des choses, nous trouvons que tout en ayant foi en l'honnêteté des représentants qu'elle a élus, la population doute fort de leurs connaissances comme spécialistes, c'est-à-dire que l'habileté de la démocratie à élire des représentants au Parlement, à l'heure actuelle, a éclipsé son habileté à découvrir et à élire au Parlement le vrai type d'homme qu'elle aurait dû élire. Voilà pourquoi le gouvernement par commissions est en vogue aujourd'hui. Il existe une commission des chemins de fer, une commission du service civil, une commission des grains; il existait, l'année dernière, une commission royale des pensions et il existe, cette année, une commission royale pour s'enquérir des taux de transport des marchandises. Je me demande si, pour répondre à ce besoin de commissions de plus en plus pressant, nous n'aurons pas à instituer bientôt une commission des banques et une commission des finances? Je dirai en toute sincérité au député senior d'Halifax que, d'après mon humble jugement, aucun cabinet doué de quelque sagesse ne saurait mépriser impunément pareilles tendances de la part de la population qu'il veut gouverner. Un ministre sage, bien avisé, remarquera ces tendances et tâchera de les concilier avec la théorie du gouvernement responsable.

Quant aux banques, nous ne saurions espérer qu'elles échappent à la tempête de critique dont presque toutes les institutions comprises dans la sphère de notre vie nationale ont éprouvé la violence. La tendance à centraliser le contrôle financier, le paiement de dividendes par nos banques sur une base normale durant la crise financière la plus aiguë qui ait existé au Canada, ont fait croire à un grand nombre que ces institutions jouissent d'avantages et de privilèges dont les autres institutions de ce pays ne jouissent pas.

A ce besoin se rattache nécessairement celui d'un plan de crédit rural. Il est essentiel que nous trouvions moyen de développer les crédits ruraux afin de stimuler dans l'Ouest la production, qui, si elle est stimulée, nous mettra en état de faire face à nos obligations financières. On a soumis à l'honorable ministre des Finances certaines représentations au sujet de l'institution d'une commission des impôts on propose qu'il y ait une conférence à laquelle seront invités tous les tré-